

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1908

1^{er} octobre 2009

SOMMAIRE

An der Bakes	91544	Holtz S.à r.l.	91572
Apax Eden Sàrl	91554	Immoit S.A.	91570
Avrius S.A.	91545	Lemon Finance S.A.	91544
Avrius S.A.	91545	Locaserv S.A.	91570
Avrius S.A.	91544	Locaserv S.A.	91571
Beaulieu Investments S.A.	91567	Lux-Export S.à r.l.	91538
Biomass Holdings S.à r.l.	91569	Mantrade Corporation S.à r.l.	91545
Boulangerie de Berdorf S.A.	91546	Meluna Investments S.à r.l.	91569
Chelsea Invest Holding	91571	M Finance S.A.	91582
Cofoot Management s.à r.l.	91540	Milagro Holding S.A.	91576
COLT Lux Finance S.à r.l.	91575	Moorsee Investments S.A.	91577
COLT Telecom Luxembourg S. à r.l.	91576	Multi Asset Management Central Europe S.à r.l.	91557
Constructions Crea-Haus S.A.	91569	NCP S.à r.l.	91538
Corporate Credit (Europe) S.A.	91543	Overware S.A.	91578
Cube Communications Infrastructure S.C.A.	91543	Palenque S.A.	91575
Cube Energy S.C.A.	91543	Palm Oil Holdings I S.à r.l.	91569
Cube Environment S.C.A.	91557	Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l.	91568
Cube One S.C.A.	91543	Pamplona PE Topco 9 S.à r.l.	91568
Cyrom Group S.A.	91583	Panord S.A.	91546
Doragren	91572	Pinus Jardinage S.à.r.l.	91539
Ekdhall SA	91538	Prestige Investors Holding S.A.	91538
EnergyCare S.A.	91581	PSL S.à r.l.	91576
Esther Two S.à r.l.	91538	Sanacare S.A.	91581
Eurotecnica Melamine	91543	Soluxol	91544
Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l.	91570	Star Investments Holding S.A.	91540
Excelsia 9 Lux S.à r.l.	91571	Star Investments Holding S.A.	91541
Fanga Holding S.A.	91544	Telecom Ventures Partners Lux	91568
Finlandia Credit Funding S.à r.l.	91557	Texhol S.A.	91572
Fischer	91546	The Experts	91577
Fulflex S.A.	91545	Tournesol Patrimoine	91575
Fulflex S.A.	91545	Venturi S.A.	91578
G.B.S. Logistics s.à r.l.	91578	Weymann S.à r.l.	91541
Happyhness Holding S.A.	91577	York Global Finance 51 S.à r.l.	91546

Prestige Investors Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.022.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/08/09.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009114126/13.

(090137148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Lux-Export S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1732 Howald, 3, rue Joseph Hess.
R.C.S. Luxembourg B 22.487.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.
259, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009114150/12.

(090137223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Ekdhall SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 83.657.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Signature

Référence de publication: 2009114149/12.

(090137117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

Esther Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 121.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009114227/10.

(090137189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2009.

NCP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 126.023.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NCP S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009120386/13.

(090144753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Pinus Jardinage S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 63.304.

—
Cession de parts sociales

Entre:

Monsieur VOLLAND Jörg, ingénieur diplômé, demeurant à DW-6227 Oestrich-Winkel 2, 50, Bischof Dirichs-strasse
Agissant en sa qualité d'associé de la société à responsabilité limitée "PINUS Jardinage Sàrl"

et Monsieur WALLENBORN Romain, jardinier-paysagiste, demeurant à L-3315 Bergem, 6, rue de Noertzange

Agissant tant:

- en sa qualité d'associé

- en sa qualité de gérant de la société à responsabilité limitée "PINUS Jardinage Sàrl"

ci-après dénommé les cédants d'une part

et

1) Mademoiselle BREMER Nicole, salariée-paysagiste, née le 22 janvier 1974 à Esch/Alzette, demeurant à L-9741 Boxhorn, Maison 28

2) Monsieur HANSEL Patrick, salarié-paysagiste, né le 12 juin 1964 à Dudelange, demeurant à L-9741 Boxhorn, Maison 28

ci-après dénommé les cessionnaires d'autre part

il a été convenu ce qui suit:

Le cédant VOLLAND Jörg cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire Mademoiselle BREMER Nicole qui accepte, la pleine propriété de 50 parts sociales qu'il détient dans la société PINUS Jardinage S.à r.l. pour une valeur de SIX MILLE CENT QUATRE-VINGT DIX-HUIT EUROS (EUR 6.198,-) et au cessionnaire HANSEL Patrick qui accepte la pleine propriété de 41 parts sociales qu'il détient dans la société PINUS Jardinage S.à r.l. pour une valeur de CINQ MILLE QUATRE-VINGT DEUX EUROS (EUR 5.082,-).

Le cédant WALLENBORN Romain cède et transporte avec toutes garanties de droit et de fait au cessionnaire HANSEL Patrick qui accepte, la pleine propriété de 9 parts sociales qu'il détient dans la société PINUS Jardinage S.à r.l. pour une valeur de MILLE CENT QUATORZE EUROS ET SOIXANTE-HUIT CENTS (EUR 1114,68).

Société constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange en date du 23 octobre 1991, publié au Mémorial C numéro 128 du 7 avril 1992. Statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange en date du 10 février 1998, publié au Mémorial C numéro 360 du 18 mai 1998. Les cédants certifient que les parts sociales cédées sont entièrement libérées et qu'aucune disposition statutaire ou autre ne fait obstacle à la présente cession.

Mademoiselle BREMER Nicole est nommée 2^{ème} gérante technique de la société avec pouvoir de signature individuelle. Le mandat de gérant technique de Monsieur Romain WALLENBORN est temporairement confirmé avec pouvoir de signature individuelle.

Les cessionnaires jouiront et disposeront des parts sociales faisant l'objet de la présente cession à compter de ce jour.

La présente cession est faite moyennant le prix de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (EUR 12.394,68) que les cessionnaires ont payé à l'instant aux cédants, ce dont quittance.

Fait en double exemplaire à Bergem, le 30 mai 2009.

VOLLAND Jörg / BREMER Nicole

Le cédant / Le cessionnaire

WALLENBORN Romain / HANSEL Patrick

Le cédant / Le cessionnaire

Référence de publication: 2009120694/48.

(090144941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009120412/10.

(090144859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Cofoot Management s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 144.554.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "COSTANTINI GROUP S.A.", ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 134.286,

ici représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Renato COSTANTINI, entrepreneur, demeurant à Bleid (Belgique),

détentrice de cinquante (50) parts sociales.

2.- Monsieur Mario Edgardo MENDOZA, entraîneur de football, né à Lamadrid (Argentine) le 26 janvier 1968, demeurant à B-6760 Virton, 9, rue Thill-Lorrain,

détenteur de cinquante (50) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Renato COSTANTINI, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 7 septembre 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "COFOOT MANAGEMENT s. à r.l." (numéro d'identité 2009 24 01 716), avec siège social à L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.554, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 458 du 3 mars 2009,

requièrent le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-2146 Luxembourg, 91-97, route de Merl à L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte et en conséquence de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}**. Le siège de la société est établi à Dudelange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COSTANTINI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3059. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121055/44.

(090145646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Star Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 46.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009120402/10.

(090144887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Weymann S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 87.800.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-six août.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Johanna FISCHMANN, employé privé, demeurant à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de T.R.B. INTERNATIONAL S.A., une société anonyme avec siège social
à L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon, RCS Luxembourg B 26.186,
en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 25 août 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant,
annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "Weymann S.à r.l.", ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 1A, rue du Fort Bourbon, a été
constituée suivant acte notarié en date 28 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro
1255 du 28 août 2002 et dont les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à présent;

- que le capital social de la société "Weymann S.à r.l." s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS
(12.500,- EUR) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,-
EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- que T.R.B. INTERNATIONAL S.A. précitée est seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée
et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associé unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 juillet 2009, déclare
que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité commerciale de la Société à Luxembourg a cessé;

- l'associé unique est investi de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif
de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 juillet 2009 étant seulement un
des éléments d'information à cette fin;

- la partie comparante déclare en outre que parmi l'actif de la société, figure un contrat de bail commercial signé en
date du 21 mars 2008 entre Monsieur Alain Marie Rigobert BEAL, employé, demeurant à Saint-Barthelemy et la société
Weymann S.à r.l., par devant le notaire Thierry BALZAME, notaire membre de la société civile professionnelle "Gérard
MOUIAL, Sylvie RICOUR-BRUNIER, Nadia JACQUES, Thierry BALZAME et Renaud HERBERT, notaires associés à Saint-
Martin avec bureau annexe permanent à Saint-Barthelemy, bail commercial relatif au bien immeuble suivant:

Désignation

De l'ensemble immobilier dont dépend le local loué:

Un ensemble immobilier collectif à usage commercial sis à SAINT BARTHELEMY (97133), lieu dit "Gustavia", connu
sous le nom " Cour Vendôme " et consistant en un bâtiment principal comprenant vingt deux locaux à usage de commerce
et de stockage, une aire de stationnement extérieure et une aire de stationnement couverte, le tout édifié sur cinq (5)
niveaux, savoir:

Rez-de-chaussée niveau rue de la république:

Dix commerces, deux escaliers, un ascenseur, une coursive.

Etage 1:

Huit commerces, deux escaliers, un ascenseur, une coursive, un vide sur patio.

Etage 2:

Quatre commerces, deux lieux de stockage, un escalier, un vide sur patio, un ascenseur, une machinerie-ascenseur, des jardinières.

Etage 3:

Un parking couvert, un escalier, un vide sur patio, des jardinières.

Etage 4:

Un parking non couvert, un escalier, un vide sur patio, des jardinières.

Le tout figurant au cadastre rénové de ladite commune sous les relations suivantes:

Section AL, n°535, Lieu dit "Gustavia", Surface 00ha 03a 54ca.

Section AL, n°745, Lieu dit "Gustavia", Surface 00ha 02a 50ca.

Section AL, n°746, Lieu dit "Gustavia", Surface 00ha 02a 43ca.

Soit une contenance totale de: 8a 47ca.

Des biens et droits immobiliers objet du présent bail:

Lot numéro deux (2):

Au rez-de-chaussée,

Un local à usage commercial avec WC et lavabo.

Et les trois cent trois/dix millièmes (303/10.000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'une superficie approximative de 35,10 m².

Lot numéro onze (11):

Au premier étage,

Un local à usage commercial avec WC et lavabo.

Et les cinq cent cinquante quatre/dix millièmes (554/10.000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'une superficie approximative de 62,20 m².

Lot numéro douze (12) au premier étage:

Un local à usage commercial avec WC et lavabo,

Et les deux cent quatre-vingt quinze/dix millièmes (295/10.000^{èmes}) de la propriété du sol et des parties communes générales.

D'une superficie approximative de 34,20 m².

La partie comparante déclare et prie le notaire d'acter encore que par courrier du 25 août 2009, Monsieur Alain BEAL et son épouse Madame Yolande QUESTEL, demeurant à Saint Barthélemy (97133), "Gustavia", en leur qualité de propriétaire du bien immobilier dont question ci-dessus, ont marqué leur accord sur la continuation du bail commercial par la société TRB International S.A., l'associé unique prénommé.

- Suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;
- décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société;
- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège social de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. FISCHMANN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35546. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009121069/98.

(090145703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Corporate Credit (Europe) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.490.

Les comptes annuels au 30 avril 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120397/10.

(090144911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Cube Communications Infrastructure S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009120395/10.

(090144912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Cube One S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120394/10.

(090144913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Cube Energy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.404.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120392/10.

(090144914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Eurotecnica Melamine, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

Les comptes consolidés et les annexes y relative au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/09/2009.

Pour EUROTECNICA MELAMINE

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119117/14.

(090143425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Soluxol, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 6.077.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119118/11.

(090143421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Lemon Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 130.722.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BLONDEAU / N-E NIJAR
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119119/11.

(090143417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Fanga Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 68.072.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. BLONDEAU / R. THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119120/11.

(090143413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

An der Bakes, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 17.326.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.
Christophe Blondeau
Administrateur

Référence de publication: 2009119121/12.

(090143412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Avrius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 85.631.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119086/9.

(090143688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.547.

Les comptes annuels au 3 janvier 2009, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009119087/11.

(090143687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Fulflex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 28.547.

Les comptes annuels au 29 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009119088/11.

(090143685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Avrius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119085/9.

(090143689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Avrius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 85.631.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009119084/9.

(090143691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Mantrade Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.071.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour Mantrade Corporation S.à r.l.

M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009119089/14.

(090143671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Fischer, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6918 Mensdorf, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 29.616.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.
Christophe Blondeau
Administrateur

Référence de publication: 2009119122/12.

(090143410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Boulangerie de Berdorf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 65.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.
Christophe Blondeau
Administrateur

Référence de publication: 2009119123/12.

(090143408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Panord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6901 Roodt-sur-Syre, Zone Industrielle Rothoicht.
R.C.S. Luxembourg B 89.554.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIDALUX S.A.
Christophe Blondeau
Administrateur

Référence de publication: 2009119124/12.

(090143405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

York Global Finance 51 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.093.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-eight day of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) York Capital Management, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

2) York Credit Opportunities Fund, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

3) York Select, L.P., a limited partnership organized under the laws of Delaware, having its registered office at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

4) York Select Master Fund, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

5) York Investment Master Fund, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

6) York European Opportunities Master Fund, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

7) York Credit Opportunities Master Fund, L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands; and

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

8) Permal York Ltd, a corporation organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at c/o HWR Services Ltd, P.O. Box 71, Road 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Patricia Sondhi, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal in New York, USA, on 24 August 2009.

The said proxies, initialed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is (i) the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, (ii) the holding of loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, grant security in favour of or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may further grant a liquidity facility to Monier Investissement S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 136625 ("Monier"), for an aggregate amount of nineteen million fifty-four thousand eight hundred ninety-nine Euro (EUR 19,054,899.-). The liquidity facility shall be repaid and all interests accrued thereon in full on the date which falls three years after the restructuring signing date in relation to Monier, if such facility is not replaced at the end of the said period. If the liquidity facility is replaced, the repayment date is extended to four years and eight months after the restructuring signing date.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will assume the name of "York Global Finance 51 S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by 50,000 shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs of a shareholder may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, composed of at least two managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two members of the board of managers.

The sole manager or the board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do/does not assume, by reason of his/her/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by him/her/them in the name of the Company. He/she/they are authorized agent(s) only and is/are therefore merely responsible for the execution of his/her/their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital. The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 21. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

All 50,000 shares have been subscribed as follows:

York Credit Opportunities Fund, L.P.	8,453	shares
York Select, L.P.	3,784	shares
York Investment Master Fund, L.P.	3,462	shares
York Capital Management, L.P.	1,670	shares
York Select Master Fund, L.P.	4,588	shares
York European Opportunities Master Fund, L.P.	14,026	shares
Permal York Ltd.	100	shares

York Credit Opportunities Master Fund, L.P. 13,917 shares

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

Costs

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,000.- Euros.

Resolutions of the general meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 26, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

2. The following persons shall be appointed managers of the Company for an indefinite duration:

- Mr Adam J. Semler, manager born on 7 November 1964, in Brooklyn, New York, United States, residing professionally at c/o York Capital Management at 767 Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, United States of America;

- Mr Hiroyuki Rex Sato, manager, born on 3 January 1961 in Tokyo, Japan, professionally residing at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- Mr Christophe Aurand, manager, born on 18 March 1971, in Saint Yrieix, France, residing professionally at c/o York Capital Management UK Advisors Limited at 10 Brook Street, 5th Floor, London, United Kingdom;

- Ms Nawal Benhlal, manager, born on 30 June 1980 in Lyon 3^{ème}, France, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste L- 2346 Luxembourg; and

- Ms Laëtitia Ambrosi, manager, born on 12 March 1975 in Lyon, France, professionally residing at Carré Bonn, 20, rue de la Poste L- 2346 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, said appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-huit août,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) York Capital Management, L.P., une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siege social au 767, Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

2) York Credit Opportunities Fund, L.P., une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 767, Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

3) York Select, L.P., une société existant selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 767, Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153, USA;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

4) York Select Master Fund, L.P., une société existant selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

5) York Investment Master Fund, L.P., une société existant selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

6) York European Opportunities Master Fund, L.P., une société existant sous la loi des îles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

7) York Credit Opportunities Master Fund, L.P., une société existant selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands;

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

8) Permal York Ltd une société existant sous la loi des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au c/o HWR Services Ltd, P.O. Box 71, Road 71, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Patricia Sondhi, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à New York, USA, en date du 24 août 2009.

Les procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet (i) la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, (ii) la détention de prêts, instruments de dettes, reconnaissances de dette, obligations, autres titres ou droits assimilés, avances, droits, participations et sous-participations de la dette bancaire et autres dettes d'une société luxembourgeoise ou d'une société étrangère agissant en tant que débiteur, emprunteur ou débiteur d'une obligation et autres instruments de dette et valeurs mobilières, qu'elles soient ou non sécurisées par des équipements, des biens meubles, immeubles, créance et autres garanties supplémentaires, émises ou assumées par les sociétés domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg, ou ailleurs, et (iii) l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts, accorder des sûretés en faveur de ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société peut, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

La Société peut par ailleurs octroyer une facilité de liquidité à la société Monier Investissement S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136625 ("Monier"), pour un montant total de dix-neuf millions cinquante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 19.054.899,-). La facilité de liquidité ainsi que tous les intérêts accrue jusqu'à cette date devront être remboursés, à la date qui tombe trois ans après la date de signature de la restructuration de Monier, si ladite facilité n'est pas remplacée à la fin de ladite période. Si la facilité est remplacée, la date de remboursement est prolongée de quatre ans et huit mois après la date de signature de la restructuration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "York Global Finance 51 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. Le siège social peut être transféré au sein de

la même municipalité par simple résolution du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du pays ou dans tout autre pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par 50.000 parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s).

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, composé de deux gérants au moins. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. En cas de plusieurs gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et d'assemblée générale d'actionnaires.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société. Simple(s) mandataire(s), il(s) n'est/ ne sont responsable(s) que de l'exécution de son/leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. Si la Société n'a qu'un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, le dernier jour de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé(s). Des dividendes intérimaires seront distribués dans les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Souscription et Libération

La totalité de 50.000 parts sociales ont été souscrites comme suit:

York Credit Opportunities Fund, L.P.	8.453	parts sociales
York Select, L.P.	3.784	parts sociales
York Investment Master Fund, L.P.	3.462	parts sociales
York Capital Management, L.P.	1.670	parts sociales
York Select Master Fund, L.P.	4.588	parts sociales
York European Opportunities Master Fund, L.P.	14.026	parts sociales
Permal York Ltd.	100	parts sociales
York Credit Opportunities Master Fund, L.P.	13.917	parts sociales

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour de décembre 2009.

91554

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ 2.000,- Euros.

Résolutions de l'assemblée des associés

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Adam J. Semler, gérant, né le 11 juillet 1964, à Brooklyn, New York, Etats-Unis, résidant à c/o York Capital Management à 767, Fifth Avenue, 17th Floor, New York, NY 10153 Etats-Unis;

- M. Hiroyuki Rex Sato, gérant, né le 3 janvier 1961 à Tokyo, Japon, résidant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

- M. Christophe Aurand, né le 18 mars 1971, à Saint Yrieix, France, résidant à c/o York Capital Management UK Advisors Limited à 10 Brook Street, 5th Floor, Londres, Grande-Bretagne;

- Mme Nawal Benhlal, gérant, né le 30 Juin 1980 à Lyon, France, résidant à c/o Citco (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et

- Mme Laëtitia Ambrosi, gérant, né le 12 mars 1975, à Lyon, France, résidant à c/o Citco (Luxembourg) S.A., Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SONDHI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35491. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121057/427.

(090145659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

Apax Eden Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.653.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Apax Europe VII Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 122.723,

here represented by Mr. Laurent Thailly, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 July 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. It is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Apax Eden S.à r.l. (fka Apax Europe VII Media 1 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade, and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under

number B 122.653 (the "Company"), incorporated by deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, on 12 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 172, page 8210, dated 13 February 2007.

II. The articles of incorporation of the Company have been amended on 11 January 2007 by a deed of Maître Paul Bettingen, prenamed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 514, page 24645, dated 3 April 2007.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim financial statements of the Company for the period running from 1st April 2009 to 22 July 2009.

The said interim financial statements, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1st April 2009 to the date of the present meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company:

Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 141.595.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing party and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour de juillet.

Par-devant, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Apax Europe VII Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.723,

ici représentée par M. Laurent Thailly, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Elle est la seule et unique associée (l'"Associé Unique") de la société Apax Eden S.à r.l. (anciennement Apax Europe VII Media 1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.653 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, précité, en date du 12 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°172, page 8210, en date du 13 février 2007.

II. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte de Maître Paul Bettingen, précité, en date du 11 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°514, page 24645, en date du 3 avril 2007.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante, détenant 100% du capital social de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société établis pour la période allant du 1^{er} avril 2009 au 22 juillet 2009.

Lesdits les comptes intérimaires resteront, après avoir été signés "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} avril 2009 à la date de la présente assemblée.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), l'Associé Unique décide de la dissolution anticipée de la Société et de sa mise en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur: Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande de cette même partie comparante et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Laurent Thailly, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 juillet 2009. LAC/2009/30119. Reçu EUR 12,-.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009120289/131.

(090144539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Cube Environnement S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.595.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120390/10.

(090144916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Multi Asset Management Central Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 107.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009120389/10.

(090144807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Finlandia Credit Funding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 148.056.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the third day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

OHA Finlandia Credit Fund, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under number WK-193429,

here represented by Mr. Gael Castex, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Finlandia Credit Funding S.à r.l."

Art. 2. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such

temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate object. The objects of the Company are (a) the investment in, the acquisition and disposal or sale of and the retaining by any means of, and the funding of any commitment under, any loan or debt security of whatever kind, including but not limited to direct purchases of, assignments of, and participations in debt (including bonds, notes, term loans, mezzanine loans, the funded portion, unfunded commitments and letter of credit commitments of revolving credit lines, synthetic letter of credit facilities, unfunded commitments under delayed draw or similar facilities and other similar loans and debt investments) (collectively, "Debt Investments") and (b) the acquisition of, disposal or sale of and the retaining by any means of shares, warrants and other equity instruments or rights, in each case, received in connection with any workout, exchange offer, restructuring, bankruptcy or similar event relating to any Debt Investment held by the Company.

The Company may also (a) borrow from OHA Finlandia Credit Fund ("OHA Finlandia") and issue notes or other debt securities, to OHA Finlandia for the purposes listed in this Article 3, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company to OHA Finlandia in connection with and for the purposes listed in this Article 3 and (c) enter into agreements which are incidental, necessary, ancillary or appropriate to the objects in this Article 3.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall include any activity, operation, transaction or purpose which is incidental, necessary, ancillary or appropriate to the foregoing, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector or which would require the Company to have any other license.

Art. 4. Separateness. The Company shall conduct its business and operations in accordance with the following provisions:

(i) the assets of the Company have not been, and will not be, commingled with those of its shareholder or any other person or entity;

(ii) the Company shall not conceal from creditors any of its assets and will not participate in concealing the assets of any other person or entity;

(iii) the Company shall maintain all of its business records and books of account separate from those of its shareholder and any other person or entity;

(iv) the financial records and accounts of the Company and its shareholder are prepared and maintained in accordance with generally accepted accounting principles;

(v) the Company shall maintain its assets in such a manner that it is not costly or difficult to segregate, ascertain or otherwise identify such assets from those of its shareholder or any other person or entity; all transactions between the Company and any affiliate will be on arm's length terms;

(vi) the Company shall conduct its business from an office separate from that of its shareholder and any other person or entity;

(vii) the Company shall conduct its business solely in its own name so as not to mislead third parties as to the identity of the entity with which such third parties are dealing; without limiting the generality, of the foregoing, the Company shall use stationery, invoices, checks and telephone number different from those of the Company's shareholder in all business of the Company, and no oral or written communications will be made in the name of the Company if they relate only to its shareholder or in the name of its shareholder;

(viii) the Company shall provide for its expenses and liabilities, including its organizational expenses, from its funds and not from the funds of any other person or entity; the Company's capitalization shall at any moment be adequate in light of the Company's business and purpose;

(ix) the Company shall not receive any loan or other extension of credit from a creditor who reasonably believes that the Company owns any assets of its shareholder; and

(x) the Company shall not directly hire any employee.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholder, to offset any net realised losses, to make distributions to the sole shareholder or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

The sole shareholder may freely transfer all of its shares, however the sole shareholder is not entitled to transfer only a portion of its shares thereof. The Company may not have more than one sole shareholder.

The transfer of all the shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Art. 8. Increase and Reduction of the share capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder.

Chapter III. Board of managers

Art. 9. Management. The Company shall be managed by one or several managers, who shall not be the sole shareholder (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder who will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder.

The sole shareholder may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 10. Meetings of the board of managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder.

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such a decision can be constituted of a single document or of several separate documents all having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the board of managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 12. General powers of the managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or the Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 14. Representation of the company. Should only one Manager have been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Should the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 15. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 16. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and her/his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by her/him in connection with any action, suit or procedure to which s/he may be made a party by reason of her/his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which s/he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which s/he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the relevant person may be entitled.

Chapter IV. Auditors

Art. 17. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be entrusted to one or more auditors who need not be the sole shareholder and without any obligation do to so.

The auditors, if any, shall be appointed by the sole shareholder who will determine the number of auditors, if applicable, the remuneration of the auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder.

Chapter V. Sole shareholder

Art. 18. Powers of the sole shareholder. The sole shareholder shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 19. Minutes of the sole shareholder's resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder shall be drawn up and signed by the sole shareholder.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the sole shareholder shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter VI. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit

and loss account of the Company in accordance with the Law and submits them to the sole shareholder or and, as the case may be, the auditor(s), for approval.

The sole shareholder or its/her/his representative may inspect these financial documents at the registered office of the Company.

Art. 22. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The sole shareholder shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The sole shareholder may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder as a dividend.

Art. 23. Interim dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 24. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed to the sole shareholder.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Chapter IX. Certain amendments

Art. 26. Certain amendments. Article 3 (corporate object) and Article 4 (Separateness) of the articles of incorporation shall not be amended or modified without satisfying the Rating Agency Condition (as defined in the Indenture dated as of, September 4, 2008 among OHA Finlandia Credit Corp., a corporation organized and existing under the laws of the State of Delaware, OHA Finlandia and The Bank of New-York Mellon Trust Company, National Association, as supplemented by indenture supplements dated as of September 4, 2008 and November 5, 2008, and as further amended, supplemented or otherwise modified from time to time). In addition, no other amendment or modification to the articles of incorporation shall be made without providing reasonable prior notice to Moody's Investors Services, Inc.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party subscribed and fully paid in cash the number of shares mentioned hereafter:

Shareholder	Number of shares	Subscribed capital (EUR)
OHA Finlandia Fund S.à r.l., mentioned above	12,500	12,500.-
Total:	12,500	12,500.-

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately 1,900.- Euros.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2009.

Shareholder's resolution

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The shareholder resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for a unlimited time period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES London (United-Kingdom).

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

2. The shareholder resolved that the Company's registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons present, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois septembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

A comparu:

OHA Finlandia Credit Fund, une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman sous le numéro WK-193429,

ici représentée par M. Gael Castex, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination sociale. Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination Finlandia Credit Funding S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (a) d'investir, d'acquérir, de disposer, de vendre ou de détenir sous n'importe quelle forme ainsi que de financer des engagements pris en vertu de prêts ou de suretés quelle qu'en soit la forme, y compris mais pas seulement, à l'achat direct, au transfert et à la participation de dette (y compris les obligations, prêts à terme, prêts mezzanine, lettres de crédit, lignes de crédit revolving, lettre synthétique, facilités de crédit ainsi que tout autre prêt ou investissement de dette similaire ou équivalent (ensemble les "Investissements de Dettes") et (b), l'acquisition, la disposition, la vente ou la détention de parts sociales, warrants et autre instruments de détention de capital dans le même contexte d'échange d'offre, de restructuration, de faillite ou d'évènement similaire relié à des Investissements de Dettes détenus par la Société.

La Société peut également (a) emprunter auprès de OHA Finlandia Credit Fund ("OHA Finlandia") et également émettre des obligations ou autre instruments de dettes en faveur de OHA Finlandia pour les raisons évoquées dans cet Article 3, (b) octroyer des garanties sur tout ou partie des biens de la Société en faveur de OHA Finlandia en rapport et

pour les raisons évoquées dans cet Article 3 et (c) conclure des conventions en rapports avec les objets du présent Article.

Les objets de la Société tels que spécifiés aux paragraphes précédents pourront également inclure toute opération, transaction qui est accessoire, nécessaire, connexe ou appropriée, étant entendu que la Société ne participera pas à des transactions qui aurait pour effet de l'engager dans des activités qui pourraient être considérées comme des activités réglementées par le secteur financier ou qui nécessiterait de la Société d'avoir une quelconque autorisation.

Art. 4. Indépendance. La Société devra mener ses affaires et autres opérations conformément aux dispositions suivantes:

(i) les actifs de la Société n'ont pas été et ne seront pas confondus avec ceux de son associé, d'une autre personne ou d'une autre entité;

(ii) la Société ne devra cacher aucun de ses actifs à ses créanciers et ne contribuera pas à cacher les actifs de toute autre personne ou entité;

(iii) la Société devra conserver ses livres de comptes et registres séparés de ceux de son associé et de toute autre personne ou entité;

(iv) les livres de comptes et registres de la Société et de son associé sont établis et subsistent conformément aux principes comptables en vigueur;

(v) la Société devra conserver ses biens de sorte qu'il ne soit ni couteux ni difficile d'isoler, ou d'identifier de tels biens par rapport à ceux de l'associé ou de toute autre entité ou personne; toute transaction entre la Société et une filiale sera faite aux conditions générales et d'après les termes normaux du marché;

(vi) la Société devra mener ses affaires à partir de bureaux distincts de ceux de son associé ou de toute autre personne ou entité;

(vii) la Société devra mener ses affaires uniquement en son propre nom afin de ne pas induire en erreur des tiers quant à l'identité de l'entité avec laquelle ils traitent; sans être exhaustif, la Société utilisera des papiers à entêtes, factures, notes et numéros de téléphone différents de ceux utilisés par l'associé de la Société dans toutes ses relations d'affaires, aucune communication orale ou écrite ne sera faite au nom de la Société si ces communications ne concernent que l'associé, de même, aucune communication ne sera faite au nom de l'associé;

(viii) la Société pourvoira à ses dépenses et engagements, y compris pour ses dépenses relatives à son organisation grâce à ses fonds et non à partir des fonds de tout autre personne ou entité; la capitalisation de la Société devra à tout instant être conforme aux relations d'affaires et au but de la Société; et

(ix) la Société ne reçoit aucun prêt ou extension de crédit de la part de créanciers pouvant raisonnablement penser que la Société détient des actifs de son associé.

(x) La Société ne pourra employer directement aucun employé.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter de l'associé unique, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Parts sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

L'associé unique peut librement transférer l'ensemble de ses parts, cependant l'associé unique n'est pas autorisé à transférer partiellement ses parts. La Société ne peut avoir plus d'un associé.

La cession de toutes les parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Art. 8. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique.

Chapitre III. Conseil de gérance

Art. 9. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non associé (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s)

peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique.

L'associé unique peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révèleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 10. Réunions du conseil de gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et de l'associé.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux du conseil de gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associé de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 14. Représentation de la société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique a nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 15. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.

Art. 16. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il/elle a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associée ou créancière et par laquelle il/elle n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il/elle est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Chapitre IV. Commissaires aux comptes

Art. 17. Commissaires aux comptes. La supervision des opérations de la Société peut être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'a pas besoin d'être l'associé unique. Cette supervision n'étant pas obligatoire.

Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique.

Chapitre V. Associé unique

Art. 18. Pouvoirs de l'associé unique. L'associé unique disposera des pouvoirs tels que conférés par la Loi et les présents statuts.

Art. 19. Procès-Verbaux des résolutions de l'associé unique. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique doivent être établies par écrit et signées par le seul associé.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établissent le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi et les soumette à l'associé unique.

Tout associé ou son mandataire, peuvent prendre connaissance de ces documents financiers au siège social de la Société.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'associé comme dividendes.

Art. 23. Dividendes intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera versé à l'associé unique.

Chapitre VIII. Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Chapitre IX. Certaines modifications statutaires

Art. 26. De certaines modifications statutaires. Les Articles 3 (Objet) et 4 (Indépendance) des présents statuts ne pourront être modifiés sans satisfaire aux "Rating Agency Conditions" telles que défini au contrat intervenu le 4 septembre 2008 entre OHA Finlandia Credit Corp, OHA Finlandia et The Bank of New-York Mellon Trust Company, National Association, telle que modifié par les avenants supplémentaires du 4 septembre 2008 et du 5 novembre 2008 et autres avenants intervenus par la suite. Par ailleurs, aucune modification aux présents statuts ne pourra intervenir avant qu'un avis d'une durée raisonnable n'ait été donné à Moody's Investors Services, Inc.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Associé	Nombre de parts sociales	Capital souscrit
OHA Finlandia Credit Fund	12.500	12.500,-
Total:	12.500	12.500,-

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.900.- EUR.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2009

Résolutions de l'associé

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

1) L'associé fixe le nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée:

Gérant de Catégorie A:

- M. Richard Munn, né à Ware (Royaume-Uni) le 31 juillet 1958, demeurant professionnellement au 83, Pall Mall, 6th Floor, SW1Y 5ES Londres (Royaume-Uni).

Gérant de Catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg); and

- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) le 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2) L'associé fixe le siège social de la Société au 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. CASTEX, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 septembre 2009. Relation: LAC/2009/36103. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009120185/535.

(090144015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Beaulieu Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 71.344.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 août 2009

Les mandats d'administrateurs de la société ADVISA SA. et de Madame Claudine BOULAIN viennent à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Les titulaires se représentent à vos suffrages. Les mandats d'administrateurs de la société ADVISA S.A. et de Madame Claudine BOULAIN sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de TRUSTAUDIT S.à.R.L, ayant son siège social au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, vient à échéance lors de cette assemblée générale annuelle.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat de TRUSTAUDIT S.à.R.L, Commissaire aux comptes est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 07 mai 2009 de coopter aux fonctions d'administrateur Madame Sandrine ANTONELLI en remplacement de Luc VERELST démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme tous les actes passés par les Administrateurs cooptés depuis la date de leur cooptation jusqu'à la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Conformément à la Loi du 25 Août 2006 - "Art. 51 & 51 bis", publié au MEMORIAL, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Recueil de Législation) sous le n° A-N°152 du 31 août 2006, l'assemblée générale accepte de désigner comme représentant permanent pour une durée indéterminée en remplacement de Mme Sandrine ANTONELLI, avec prise d'effet au 16 avril 2008:

Mlle Claire SABBATUCCI, employée privée, née le 24 juin 1984 à Thionville (France), demeurant professionnellement 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Mademoiselle Claire SABBATUCCI exécutera sa mission de représentant permanent au nom et pour le compte de la société ADVISA S.A.

L'Assemblée Générale constate le changement de forme juridique de la société TrustAudit Sàrl, Commissaire aux Comptes, ayant son siège social au 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue devant Maître Karine REUTER le 3 décembre 2008.

L'Assemblée Générale constate une erreur dans les formulaires de réquisition de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 septembre 2007 procédant au transfert de siège social de la société. Le code postal indiqué est incorrect. Le siège social actuel de la société est 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

BEAULIEU INVESTMENTS S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009118828/39.

(090142679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pamplona PE Holdco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.738.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 11 août 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 11 août 2009 qu'il a été décidé de:

- prendre acte et accepter la démission du gérant Monsieur Pavel Nazarian avec effet en date du 11 août 2009,
- élire en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et avec effet immédiat Monsieur Kevin O'Flaherty, né le 7 avril 1969 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au 25, Park Lane, W1KRA Londres, Royaume-Uni en remplacement de Monsieur Pavel Nazarian.

Fait à Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009118862/18.

(090142443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Pamplona PE Topco 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 146.795.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg le 11 août 2009

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 11 août 2009 qu'il a été décidé de:

- prendre acte et accepter la démission du gérant Monsieur Pavel Nazarian avec effet en date du 11 août 2009,
- élire en tant que gérant de la Société pour une durée illimitée et avec effet immédiat Monsieur Kevin O'Flaherty, né le 7 avril 1969 à Dublin (Irlande) et résidant professionnellement au 25, Park Lane, W1KRA Londres, Royaume-Uni en remplacement de Monsieur Pavel Nazarian.

Fait à Luxembourg, le 9 septembre 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009118860/18.

(090142442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Telecom Ventures Partners Lux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 108.210.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 25 juin 2009

Il est décidé:

- Le siège social d'Ernst & Young est transféré du 6 Jean Monnet L-2180 Luxembourg au 7, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach
- de nommer ERNST & YOUNG, 7 Parc d'Activité Syrdall L-5365 Munsbach en tant que Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour TELECOM VENTURES PARTNERS S.C.A.

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118875/18.

(090142522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

**Biomass Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Palm Oil Holdings I S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.850.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 122.573.

—
Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 septembre 2009.

- Est nommée gérant de la société Mme. Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement du gérant démissionnaire M. Marco Hirth avec effet du 11 septembre 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010 statuant sur les comptes annuels de 2009.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour le conseil de gérance

Signatures

Référence de publication: 2009118847/18.

(090142914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

C.H.C. S.A., Constructions Crea-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 70.703.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2009

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} septembre 2009, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

L'assemblée décide de prolonger le mandat de réviseur d'entreprises de la société anonyme Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable S.A. en abrégée CLERC S.A. ayant leur siège social à 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.376, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010.

Mersch, le 11 septembre 2009.

Pour extrait conforme

AREND & PARTNERS S.à r.l.

MERSCH

Signature

Référence de publication: 2009118842/18.

(090142836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Meluna Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 112.467.

—
Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 4 septembre 2009

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né le 5 juin 1967 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Pour MELUNA INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009118648/18.

(090142370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Immoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 55.302.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 7 septembre 2009*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
2. La cooptation décidée par les administrateurs restants en date du 14 novembre 2008 de Monsieur Xavier SOULARD comme administrateur n'a pas été ratifiée.
3. Monsieur Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Madame Tessy LANG, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Monsieur Philippe TOUSSAINT, a été nommé président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Immoit S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118649/25.

(090142372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.655.

—
Extrait des décisions prisés par l'associée unique en date du 27 août 2009

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour Excelsia 9 Lux Holding S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118650/17.

(090142374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Locaserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 47.939.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2008

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Romain KETTEL jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 et qui se prononcera sur l'approbation des comptes clos le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Romain KETTEL / Norbert MEISCH / Linda MEISCH.

Référence de publication: 2009118646/12.

(090142408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Excelsia 9 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.654.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 27 août 2009

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *Excelsia 9 Lux S.à r.l.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118653/17.

(090142385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.387.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 7 septembre 2009

1. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. M. Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

4. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

5. Monsieur Philippe TOUSSAINT, a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *CHELSEA INVEST HOLDING*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118652/24.

(090142382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Locaserv S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R.C.S. Luxembourg B 47.939.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 septembre 2009

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Romain KETTEL, demeurant professionnellement 54, boulevard Napoléon I^{er} à L-2210 LUXEMBOURG, en qualité de président du conseil d'administration pour une durée de 6 ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014 sur les comptes clos le 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 septembre 2009.

Romain KETTEL / Norbert MEISCH / Linda MEISCH.

Référence de publication: 2009118654/13.

(090142412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Doragren, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.051.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 7 septembre 2009*

1. La cooptation de M. Philippe TOUSSAINT décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 a été ratifiée et M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 8 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour DORAGREN
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118655/23.

(090142387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Texhol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.995.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration
en date du 7 septembre 2009*

1. La cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 1^{er} décembre 2008, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

2. M. Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

3. M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 9 septembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour TEXHOL S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009118659/23.

(090142398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2009.

Holtz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 10, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 148.057.

—
STATUTS

L'an deux mil neuf, le premier septembre,
Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Charles STOLTZ, ingénieur de son, né à Luxembourg, le 10 novembre 1985, demeurant à L-1352 Luxembourg, 3, rue de la Congrégation,

2. Monsieur Jacques HOFFMANN, éducateur diplômé, né à Luxembourg, le 19 mai 1987, demeurant à L-7480 Tuntange, 10, rue de Luxembourg,

Lesquels comparants, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "HOLTZ S. à r. l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Tuntange.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés réunis en assemblée extraordinaire.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a comme objet l'exploitation d'un studio d'enregistrement. Dans le cadre de l'exploitation de son objet social la société pourra effectuer toutes prestations dans les domaines suivants: la production, le mixage, le mastering, la restauration et la conversion audio-visuelle, l'organisation et la sonorisation d'événements et de spectacles, l'installation et la programmation audio-visuelle. La société aura également comme objet la location de studios et d'équipement d'enregistrement, de tout matériel de sonorisation, de visualisation, d'éclairage et d'instruments de musique. Elle pourra également effectuer toutes prestations dans les domaines de l'accord et de la réparation d'instruments de musique, ainsi que la formation technique et musicale.

Elle pourra notamment réaliser toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par deux gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés, dont un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social, et un gérant administratif.

Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés.

Art. 12. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Charles STOLTZ, prénommé:	250 parts
2. Monsieur Jacques HOFFMANN, prénommé:	250 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500, (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Monsieur Charles STOLTZ, ingénieur de son, né à Luxembourg, le 10 novembre 1985, demeurant à L-1352 Luxembourg, 3, rue de la Congrégation, gérant technique,

2. Monsieur Jacques HOFFMANN, éducateur diplômé, né à Luxembourg, le 19 mai 1987, demeurant à L-7480 Tuntange, 10, rue de Luxembourg, gérant administratif,
avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Les mandats des gérants sont établis pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-7480 Tuntange, 10, rue Luxembourg

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STOLTZ, J. HOFFMANN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 02 septembre 2009. Relation: LAC/2009/35675. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 SEP. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009120183/116.

(090144029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Palenque S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.053.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg en date du 15 juin 2009

Après délibération et à l'unanimité, les membres décident:

- de nommer Monsieur Serge KRANCENBLUM comme Président du Conseil d'Administration. Le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Serge KRANCENBLUM viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

Luxembourg, le 15 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

PALENQUE S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009119965/17.

(090144175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

COLT Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 116.041.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 14 septembre 2009 que M. Marc Wathelet et Mme. Alex Guyatt ont démissionné de leur fonctions de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 septembre 2009 et que M. Christian Dekeyser résident à Oude Baan 161, B-2820 Bonheiden, Belgique, et M. Klaus M Strobl résident à Westbahnstraße 7/17, A 1070 Vienna, Autriche, ont été nommés en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour la société COLT Lux Finance s.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2009119962/17.

(090144130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Tournesol Patrimoine, Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffmann.

R.C.S. Luxembourg B 137.600.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 septembre 2009 que:

- L'assemblée accepte la démission de Monsieur Gilles Vogel de son poste d'administrateur et d'administrateur-délégué et nomme en son remplacement nouvel administrateur et administrateur-délégué, Monsieur Daniel Carvalho, né le 15 mai 1980 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'assemblée prend note du changement de dénomination du commissaire aux comptes en CAPITAL IMMO LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le Conseil d'administration

Référence de publication: 2009119943/20.

(090144347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Milagro Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.679.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2009

La cooptation avec effet au 31 octobre 2008 de Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement Monsieur Benoît PARMENTIER, démissionnaire est ratifiée.

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur Olivier OUDIN, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

- Madame Saliha BOULHAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

MILAGRO HOLDING S.A.

S. BOULHAIS / O. OUDIN

Administrateur / Administrateur Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009119955/27.

(090144254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

COLT Telecom Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 123.407.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 14 septembre 2009 que M. Marc Wathelet et Mme. Alex Guyatt ont démissionné de leur fonctions de membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 14 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Pour la société COLT Telecom Luxembourg s.à r.l.

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2009119963/15.

(090144133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

PSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 4, rue Mathias Hertert.

R.C.S. Luxembourg B 145.634.

—
EXTRAIT

Monsieur Mohamed GHERBAOUI, demeurant à L-5750 Frisange, 63 rue de Mondorf démissionne de ses fonctions de gérant technique de la société avec effet au 12 août 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119223/12.

(090143201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Happyness Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.414.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'administration de la société du 24 août 2009 que:

- la démission de Maître Lydie LORANG acceptée;
- Maître Karine MASTINU, avocate, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, est cooptée aux fonctions d'administrateur de la société. Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009119220/18.

(090143190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Moorsee Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 141.811.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 10 septembre 2009 que:

- La démission de Me Lydie LORANG de ses fonctions d'administrateur a été acceptée.
- Me Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3 rue de la Chapelle a été nommée administrateur en remplacement de Me Lydie LORANG démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire en l'an 2014 et approuvant le bilan de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119221/16.

(090143195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

The Experts, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.057.

—
Extrait de la résolution prise lors du conseil d'administration du 20 août 2009.

1. Démission de Monsieur Xavier SAUDREAU en tant qu'Administrateur.

Le Conseil d'administration prend note de la démission de Monsieur Xavier SAUDREAU, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92987 Paris - La Défense, France, de ses fonctions d'Administrateur avec effet au 20 août 2009.

2. Cooptation de Madame Thouraya JARRAY en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU.

Conformément aux prescriptions de l'article 13 des Statuts de constitution du 13 mars 2008, le Conseil d'administration décide de coopter, Madame Thouraya JARRAY, résidant professionnellement au 17, Cours Valmy, F-92987 Paris-La Défense, France, aux fonctions d'Administrateur, en remplacement de Monsieur Xavier SAUDREAU, avec effet au 20 août 2009 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

91578

Société Générale Securities Services Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009119226/20.

(090143297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Overware S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 85.994.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 septembre 2009 que:

Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, a été nommée administrateur de la société en remplacement de Maître Lydie LORANG démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'Assemblée générale ordinaire se tenant en l'an 2012 et devant approuver le bilan de l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009119222/15.

(090143197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

Venturi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 80.852.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 novembre 2008.

- L'Assemblée a révoqué avec effet immédiat, le Commissaire aux Comptes à savoir M. Bruno Marchais.

- L'Assemblée a nommé en remplacement du Commissaire révoqué Luxfiducia Sàrl, une société domiciliée au 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg. Luxfiducia Sàrl poursuivra le mandat du Commissaire révoqué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2009119225/16.

(090143242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2009.

G.B.S. Logistics s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 148.086.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le neuf septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Dominique GRZYL, technico-commercial, né à Moyeuve-Grande (France) le 10 octobre 1977, demeurant à F-54800 Doncourt-les-Conflans, 6, Impasse Zola.

2.- Madame Virginie DECOUFLEY, sans profession, née à Audun-le-Tiche (France) le 2 juin 1955, demeurant à F-54440 Herserange, avenue de Luxembourg, Résidence "La Forêt", entrée C.

3.- Madame Danielle OLB, employée, née à Metz (France) le 9 octobre 1963, demeurant à F-57120 Rombas, 4, rue de la Forêt.

4.- Madame Katarzyna PIOTROWSKA, sans profession, née à Wolsztyn (Pologne) le 11 juin 1981, demeurant à F-54800 Doncourt-les-Conflans, 6, Impasse Zola.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er} . La société prend la dénomination de "G.B.S. LOGISTICS s.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Pétange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet l'affrètement, le courtage, le conseil et les activités d'intermédiaire dans les opérations de transport.

La société a également pour objet la prise de participation au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateurs ou de missions de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transport divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

D'une façon générale, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124,-) chacune.

Art. 6. Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Art. 15. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Art. 18. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Dominique GRZYL, préqualifié, vingt-quatre parts sociales	24
2) Madame Virginie DECOUFLEY, préqualifiée, trente-trois parts sociales	33
3) Madame Danielle OLB, préqualifiée, trente-trois parts sociales	33
4) Madame Katarzyna PIOTROWSKA, préqualifiée, dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à neuf cents euros (€ 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Dominique GRZYL, préqualifié, est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) Madame Virginie DECOUFLEY, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.
- 3) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de la gérante administrative.
- 4) Le siège social est fixé à L-4702 Pétange, 29, rue Robert Krieps.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRZYL, DECOUFLEY, OLB, PIOTROWSKA, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3068. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 15 septembre 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121068/136.

(090145452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

**EnergyCare S.A., Société Anonyme,
(anc. Sanacare S.A.).**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 133.197.

Im Jahr Zweitausend neun, am neunzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph ELVINGER, im Amtssitze in .Luxemburg,

hat eine außerordentliche Gesellschafterversammlung der anonymen Aktiengesellschaft SANACARE S.A., mit Sitz in Luxemburg, 2A, place de Paris, stattgefunden.

Besagte Gesellschaft, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 133197, wurde am 22. Oktober 2007 vor dem unterzeichneten Notar gegründet, durch Beurkundung, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 2783 vom 1. Dezember 2007.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Hubert JANSSEN, Jurist, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Der Vorsitzende bezeichnet zur Schriftführerin Rachel UHL, Juristin, mit beruflicher Adresse in Luxemburg.

Die Versammlung wählt Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, zum Stimmenzähler.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

A.- Dass aus einer vom Verwaltungsvorstand erstellten Anwesenheitsliste hervorgeht, dass sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind; diese Anwesenheitsliste, von den Aktieninhaber respektiv deren Vertretern gegengezeichnet und von dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden, ebenso wie die ordnungsgemäss durch die Erschienenen und den amtierenden Notar ne varietur paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre.

B.- Dass die Generalversammlung, in Anbetracht der Anwesenheit respektiv Vertretung sämtlicher Aktieninhaber, regelmässig zusammengesetzt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung beschliessen kann.

C.- Dass die Tagesordnung folgende Punkte vorsieht:

Tagesordnung:

1) Umbenennung der Gesellschaft welche in Zukunft folgenden Bezeichnungen haben soll: "EnergyCare S.A."; entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten.

2) Abänderung von Artikel 4, welcher zukünftig folgenden Wortlaut haben soll:

"Die Gesellschaft hat zum Zweck die Errichtung, Entwicklung und Finanzierung regenerativer Energieprojekte, sowie aller Tätigkeiten, die damit in Verbindung stehen. Die Gesellschaft darf Beteiligungen an diesen Projekten vergeben wobei maximal eine Beteiligung von 49% an den einzelnen Projekten abgegeben werden darf.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen welche in direktem Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder diesem direkt oder indirekt dienlich sind.

Die Gesellschaft kann sich am Kapital von andern Gesellschaften beteiligen oder Filialen gründen.

Die Gesellschaft kann Patente auf Erfindungen und Marken anschaffen, anmelden und verwerten und auf solchen Patenten Lizenzen und Nutzungsrechte vergeben.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Darlehen an Unternehmen gewähren, an denen die Darlehensgeberin maßgeblich beteiligt ist.

Sie kann für ihre Filialen Dienstleistungen erbringen."

3) Abänderung von Artikel 15, Abschnitt 1, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

"Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Donnerstag des Monats Juni um 14.00 Uhr, in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen."

4) Entlastung des zurückgetretenen Verwalters, Herrn Boris ANSOS;

5) Ernennung eines neuen Verwalters; Festsetzung seiner Amtsdauer.

Nach Beratung hat die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft trägt ab sofort den Namen: EnergyCare S.A. Infolgedessen hat jetzt Artikel 1 der Statuten folgenden Wortlaut:

"Die Gesellschaft soll eine Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts sein.

Sie trägt die Bezeichnung EnergyCare S.A."

Zweiter Beschluss

Art. 4. wird abgeändert und wird in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

"Die Gesellschafter hat zum Zweck die Errichtung, Entwicklung und Finanzierung regenerativer Energieprojekte, sowie aller Tätigkeiten, die damit in Verbindung stehen. Die Gesellschaft darf Beteiligungen an diesen Projekten vergeben wobei maximal eine Beteiligung von 49% an den einzelnen Projekten abgegeben werden darf.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte tätigen, welche in direktem Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen oder diesem direkt oder indirekt dienlich sind.

Die Gesellschaft kann sich am Kapital von andern Gesellschaften beteiligen oder Filialen gründen.

Die Gesellschaft kann Patente auf Erfindungen und Marken anschaffen, anmelden und verwerten und auf solchen Patenten Lizenzen und Nutzungsrechte vergeben.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen und Darlehen an Unternehmen gewähren, an denen die Darlehensgeberin maßgeblich beteiligt ist."

Dritter Beschluss

Abänderung von Artikel 15, Abschnitt 1 welcher folgenden in Zukunft folgenden Wortlaut haben soll:

"Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Donnerstag des Monates Juni um 14.00 Uhr, in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen."

Vierter Beschluss

Es wird dem scheidenden Verwalter, Herrn Boris ANSOS, volle Entlastung erteilt.

Fünfter Beschluss

Es wird anstelle von Herrn Boris ANSOS ernannt:

Herr Johann HASENÖHRL, Geschäftsmann, geboren am 23. Januar 1953 in Sinzing / Eilsbrunn (Deutschland), wohnhaft in D-93180 Deuerling, Benediktinerhöhe, 10,

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, Im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Komparenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: H. JANSEN, R. UHL, R. LUTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 août 2009. Relation: LAC/2009/34462. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (unterzeichnet): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 28 AOUT 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009121040/86.

(090145304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.

M Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.825.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 septembre 2009 que:

Est élu en qualité de nouvel Administrateur:

- Monsieur Bertrand DES PALLIERES, né le 22 novembre 1966 à Paris (France), demeurant au 12, Sydney Place, London, SW7 3NL, Royaume-Uni.

Le mandat de l'administrateur viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 11 septembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009119932/17.

(090144443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2009.

Cyrom Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 98.166.

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CYROM GROUP S.A." (numéro d'identité 2003 22 29 590), avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 98.166, constituée sous la dénomination de "CYROM LUX S.A." suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, numéro 149 du 5 février 2004 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} avril 2004, publié au Mémorial C, numéro 602 du 11 juin 2004, ledit acte contenant changement de la dénomination sociale en "CYROM GROUP S.A."

L'assemblée est présidée par Madame Elena SANTAVICCA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Insertion à l'article 6 des statuts d'un 2^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

a) version anglaise:

"If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder."

b) version française:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

2) Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, by the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association."

b) version française:

" **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'insérer à l'article 6 des statuts un 2^{ème} alinéa ayant la teneur suivante:

a) version anglaise:

"If the corporation is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the corporation has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder."

b) version française:

"Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances, in the case of a sole Director, be the individual signature of this Director, and in case of several Directors, by the joint signatures of two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10) of the present articles of association."

b) version française:

" **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: SANTAVICCA, JANIN, J.M. WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 10 septembre 2009. Relation: CAP/2009/3047. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 16 septembre 2009

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009121049/86.

(090145628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2009.